

APPRENDE L'ALLEMAND



Offre assurée par des bénévoles

Offres de cours de langue, conversation ou participation à des activités temps-libre.

Premiers cours d'orientation pour demandeurs d'asile

C'est un cours de langue allemande (niveau A1) d'une durée de trois mois contenant des informations sur la culture, l'histoire et l'économie du pays.

Cours d'intégration

Des cours d'intégration sont possibles pour les personnes titulaires d'un permis de séjour (Gestattung). Tu dois soumettre une demande pour cela. Tu peux l'obtenir à l'école de langues et dans les centres de conseil (par exemple FiBA+).

Cours d'allemand à orientation professionnelle

Il s'agit principalement de cours d'allemand destinés aux étudiants avancés (B2, C1). Tu peux obtenir l'autorisation de l'agence pour l'emploi. Pour ce faire, tu dois t'y inscrire comme demandeur d'emploi. Cela ne fonctionne pour les résidents du Anker qu'après 6 mois.

École

Après trois mois de séjour au Anker, les mineurs (6-18 ans) et les jeunes adultes (jusqu'à 21 ans) ont le droit de fréquenter l'école. L'école a généralement lieu directement au Anker.

Contact

Capitale Régionale Munich
Département Social
Service de l'Habitat et de la Migration
Franziskanerstr. 8
81669 München
Fiba_plus.soz@muenchen.de
089-233 40 867
www.muenchen.de/fiba



FiBA+

Flüchtlinge nachhaltig in Bildung, Ausbildung und Arbeit begleiten

Le Projet FiBA+ est soutenu financièrement par le Ministère fédéral du Travail et des Affaires Sociales et le Fonds Social Européen (FSE Plus) dans le cadre du programme « Wir - réseaux intègrent les réfugiés dans le marché du travail régional ».

Gefördert durch:



Bundesministerium
für Arbeit und Soziales



Kofinanziert von der
Europäischen Union



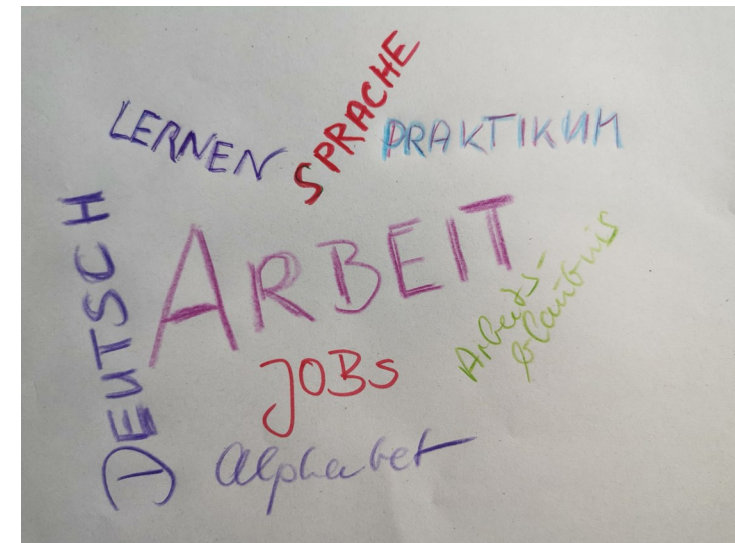
Landeshauptstadt
München
Sozialreferat



POSSIBILITÉS:

Apprendre la langue et travailler

Informations pour les personnes habitant les centres d'accueil (Centres-Anker)



TRAVAIL

Pour le travail, les stages et la formation, tu as besoin d'un permis de travail de la part des autorités centrales de l'office pour les étrangers (ZAB).

Possible sans restriction et sans permis de travail des autorités centrales de l'office pour les étrangers:



Bénévolat

Dans ce cas, une petite rémunération est parfois possible via le forfait pour bénévolat jusqu'à 250 € par mois (§ 7 al. 3 p. 2 AsylbLG). Elle n'est pas déduite des autres prestations de demandeurs d'asile.

Stage d'observation (Apprendre à connaître un métier en regardant)

C'est une possibilité, quand les stages sont interdits par une interdiction de travailler. Dans ce cas, tu ne peux que regarder.

Jobs à 0,80 €

Ce sont des travaux proposés par le gouvernement (par exemple, service de cuisine ou de nettoyage au Anker).

Permis de travail après 6 mois depuis le dépôt de la demande d'asile et avec l'autorisation (Gestattung)

Après 6 mois de séjour au Anker, tu as le droit d'obtenir un permis de travail, même avec Gestattung. Tu peux ainsi travailler, commencer une formation et t'inscrire comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi. Le Pôle emploi peut alors financer la reconnaissance du certificat. Tu dois cependant faire approuver chaque emploi séparément aux autorités d'immigration.

Après 6 mois de séjour avec « Duldung » (sejour toléré)

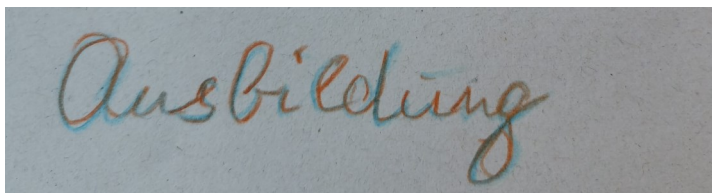
Le service des étrangers doit donner l'autorisation de travailler, mais il n'est pas obligatoire de le faire.

En cas d'identité non clarifiée: interdiction de travail

Pas de permis de travail pour les personnes en procédure Dublin ou pour les personnes venant de « pays d'origine sûrs ». Les personnes originaires de ces états n'ont le droit de travailler qu'en cas de résultat positif de leur procédure d'asile.

« Pays d'origine sûrs »

Le Sénégal, le Ghana, la Serbie, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine, la Nord-Macédoine, l'Albanie, le Kosovo, la Géorgie et la République de Moldavie.



FORMATION

Formation professionnelle en alternance

Une bonne connaissance de l'allemand est nécessaire. Après 6 mois avec autorisation (Gestattung), le permis doit être délivré. Tu dois chercher toi-même une place de formation. Les services de conseil t'aident dans cette démarche. Les stages facilitent la recherche d'une place. Il est également possible de suivre une formation à temps partiel.

Apprentissage (sous forme de formation scolaire)

Tu peux suivre la formation sans l'autorisation du service des étrangers si la part de stage est inférieure à 90 jours par année scolaire (par ex. soins sociaux, soins aux enfants et alimentation).

Reconnaissance des diplômes et certificats

Avant même d'obtenir le permis de travail, il est possible de vérifier si la reconnaissance des diplômes est utile et quels documents peuvent être organisés à partir du pays d'origine. Les centres de conseil FiBA+ t'aident dans cette démarche.

CONSEIL ET SOUTIEN PAR LE PROJET FiBA 2

Le projet FiBA+ accompagne et conseille également à la recherche d'un cours d'allemand, une formation ou d'un travail. Nous te recommandons vivement de consulter une association pour demander conseil afin de recevoir un accompagnement et des informations individuelles sur toutes ces questions.



À MUNICH:

Service de conseil FiBA+ dans l'IBZ:

Prendre un rendez-vous: 089 233 40787

E-Mail: fiba_plus.soz@muenchen.de

Service d'assistance au sujet du marché du travail Bellevue di Monaco

Müllerstr. 6, 80469 Munich

Sans rendez-vous au café: Mercredi 16–18 heures

Conseil bavarois des réfugiés

Prendre un rendez-vous: 089 76 22 34

akpulu@fluechtlingsrat-bayern.de

duennwald@fluechtlingsrat-bayern.de

weidhaase@fluechtlingsrat-bayern.de

À NUREMBERG:

Conseil d'intégration Nuremberg

Prendre un rendez-vous: 0911 231 10302

laura.denk@stadt.nuernberg.de

À REGENSBURG:

CampusAsyl Regensburg

Prendre un rendez-vous: 017636317901

fiba@campus-asyl.de